

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

NYRSTAR AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 12 octobre 2020

Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Monsieur MELIN, DREAL
Commandant MILLEVILLE, Police Nationale
Monsieur MALBRANCQ, DDTM Nord
Monsieur PAQUE, Préfecture du Nord, Direction des sécurités

Collège « Exploitant »

Monsieur CONSTANT, NYRSTAR, Président de la CSS
Madame DUFLOS, NYRSTAR
Monsieur RIOUX, NYRSTAR

Collège « Salariés »

Monsieur PLOUVIER, NYRSTAR, Membre de la CSSCT

Collège « Collectivités »

Monsieur DESRUMAUX, Mairie de Flers-en-Escrebieux
Monsieur VALEMBOIS, Mairie d'Auby
Madame DUEZ, Mairie de Roost-Warendin
Monsieur BEN SMIDA, Douaisis Agglo
Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie

Collège « Riverains »

Monsieur SALVINO, Auby
Monsieur LESPAGNOL, Auby
Monsieur CLAMAGIRAND, Auby

« Personnes qualifiées »

Lieutenant NOEL, SDIS
Madame BASELY, SNCF Réseau
Monsieur LEGRAIN, VNF

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI

X. CONSTANT



ORDRE DU JOUR

I.	Election du nouveau Président	2
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques).....	2
III.	Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Monsieur DESTOUCHES signale que l'arrêté de nomination du président de la commission de suivi devra être actualisé et s'assure de la représentation des différents collèges constituant la CSS.

I. Election du nouveau Président

Monsieur DESTOUCHES propose la candidature de Monsieur CONSTANT à la présidence de la CSS.

Monsieur CONSTANT est désigné Président de la CSS à l'unanimité.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

M. CONSTANT rappelle que Nyrstar se trouvait dans une situation financière très difficile avant d'être intégré au groupe TRAFIGURA en 2019. L'entreprise, spécialisée dans la production de zinc par voie électrolytique, s'étend sur 138 hectares, dont 45 dédiés à l'usine et 55 consacrés au stockage et aux bassins.

En 2019, le site a produit 140 100 tonnes de zinc, soit un volume en retrait par rapport aux années précédentes. Le site fabrique également des sous-matières comme l'acide sulfurique (170 000 tonnes) et l'indium (39 000 kg) dont ils sont les seuls producteurs européens.

Après avoir connu une période difficile marquée par un plan social en 2017, Nyrstar prévoit aujourd'hui de recruter du personnel sur le site d'Aubuy, afin de soutenir l'activité de ses 289 salariés.

Une formation SEVESO est obligatoire pour chaque nouvel entrant sur le site ainsi en 2019, la société a formé 1 338 personnes, dont 1 247 salariés d'entreprises extérieures, 61 intérimaires, 15 stagiaires écoles et 15 collaborateurs en interne.

Pour 2020, Nyrstar a décidé de faire appel majoritairement à des alternants ou apprentis pour soutenir l'emploi des jeunes.

M. RIOUX indique qu'il y a eu 2 fuites de chlore au niveau du chloramètre utilisé pour la raffinerie de l'indium métal. Ces fuites étaient dues à un problème d'équipement qui a été remplacé.

Le fluogrillage a été mis à l'arrêt 14 fois en 2019 pour différentes causes, entraînant de courtes émissions de dioxyde de soufre.

M. CONSTANT ajoute que le coefficient de marche n'a atteint que 83 % en 2019. La situation tend à s'améliorer, puisque ce taux s'élève à 94 % pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 septembre 2020.

M. DESTOUCHES signale que l'usine a rejeté un panache de fumée en septembre dernier, donnant l'occasion de tester les procédures d'information des riverains et des élus. La situation semble avoir été correctement gérée. La sous-préfecture et les maires d'Auby et de Roost-Warendin ont été contactés afin qu'ils puissent rassurer leurs administrés.

M. CONSTANT précise que cela était dû à un accident sur le four. Il explique que de l'air humide était entré dans le réseau de production d'acide sulfurique à la suite d'une panne mécanique. Une fois rejeté, cet air humide s'est présenté sous la forme d'une nappe de brouillard, qui s'est déplacée vers le quartier des Asturies, à Auby. Nyrstar a alors pris contact avec les communes potentiellement impactées (Roost-Warendin et Auby).

M. DESTOUCHES suggère que les quatre mairies potentiellement concernées soient prévenues dans un tel cas de figure et d'intégrer systématiquement Flers-en-Escrebieux et Raimbeaucourt.

M. CONSTANT précise que deux salariés de l'entreprise se sont rendus dans le quartier des Asturies. Près d'une dizaine de riverains se sont plaints de nuisances. Le servomoteur de la vanne a été remplacé afin que l'incident ne se reproduise plus.

M. RIOUX présente les principales réalisations menées en 2019. Une station de lavage de camions a notamment été mise en service pour optimiser la propreté des routes. Au niveau de la lixiviation, les actions se sont focalisées sur la sécurisation du procédé. Au niveau du halle, plusieurs ajustements ont été effectués pour renforcer la sécurité sur le site.

Mme DUFLOS indique que des actions correctrices ont été mises en place à la suite des quatre audits internes menés sur le système de gestion de la sécurité (SGS). Une dizaine d'auditeurs internes ont été formés fin 2019. En avril 2020, l'équipe de seconde intervention (pompiers internes) est passée de 10 à 24 personnes.

Un nouveau plan d'opérations internes (POI) a été déposé en Préfecture fin 2019. Celui-ci retravaillé en 2020 sera prochainement officialisé.

Quatre exercices POI ont pu être effectués en 2019. Il y a eu une remise à jour de la politique de prévention des accidents majeurs. Mise en place de dossiers techniques des Mesures de Maitrises des Risques (MMR) suite aux scénarios identifiés dans l'étude de danger.

Un inventaire des produits chimiques a été établi suite à la catastrophe de Lubrizol. Plusieurs réunions ont porté sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI), mis en consultation à l'été 2020.

M. DESTOUCHES rappelle que le PPI permet de gérer les problématiques extérieures au site par l'activation d'un centre de compétences et d'un poste de commandes opérationnels. L'actualisation du PPI de Nyrstar s'est accompagnée d'une consultation publique entre le 22 août et le 22 septembre 2020, sur les secteurs d'Auby, de Roost-Warendin et de Flers-en-Escrebieux.

M. PAQUE annonce que le PPI ne présente aucune observation. Le document devrait être signé dans les semaines à venir.

M. DESTOUCHES estime que la consultation publique devrait permettre aux populations et aux élus locaux de s'exprimer. Il demande aux riverains s'ils ont eu connaissance de cette opération.

Les riverains présents lui répondent par la négative.

Mme DUFLOS précise que la consultation publique a été communiquée par voie d'affichage en mairie et par un encart dans la Voix du Nord.

M. PAQUE confirme que les mairies concernées ont bien été informées, au même titre que les préfetures et les sous-préfetures. Il incombe aux municipalités de relayer les informations auprès de leurs administrés.

M. DESTOUCHES demande que le S3PI s'interroge sur l'efficacité des procédures d'information des conseillers municipaux et des populations.

Mme GAMELIN prend note de cette demande.

M. PAQUE précise que la consultation publique est obligatoire uniquement en cas de changement du rayon du PPI ou de modification des procédures.

Mme DUFLOS présente le bilan environnemental de Nyrstar. Les volumes stockés dans les bassins G4 et G5 ont diminué depuis avril 2020. Les consommations d'eau et d'électricité ont baissé en 2019 par rapport à 2018. Malgré une hausse de la production, les quantités relevées pour 2020 restent en deçà des valeurs maximales autorisées.

En 2020, une baisse de niveau a été faite dans le bassin G4 du fait de trous dans la membrane. Celle-ci a été remise en état, le chantier fini a été réceptionné le 12/10/2020.

M. RIOUX ajoute que les quantités de zinc, cadmium, plomb et mercure rejetées dans le canal demeurent très largement inférieures aux limites réglementaires. L'utilisation du sulfure de sodium a permis de diminuer les concentrations en mercure. Les rejets atmosphériques de dioxyde de soufre ont baissé depuis la mise en service d'un nouveau catalyseur en juin 2019.

Mme DUFLOS présente le bilan réglementaire de la société Nyrstar. Un nouvel arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 15/04/2019 afin de donner acte à l'étude de dangers 2014.

Dans le cadre des inspections menées par la DREAL, un contrôle inopiné sur une tour aéroréfrigérante a révélé un taux de légionelles trop élevé, conduisant à la mise en place de mesures correctrices et d'une surveillance renforcée.

Les autres contrôles DREAL de l'année 2019 ont porté sur la réglementation REACH (le 08/11), qui a abouti sur une proposition de mis en demeure afin de procéder à l'enregistrement complet du sulfate de zinc (enregistrement complet auprès de l'ECHA le 05/02/2020 avant la mise en demeure), et sur les risques technologiques (03/12).

Parmi les objectifs SGS et environnementaux pour 2020 et 2021, la cartographie des produits chimiques sera poursuivie et les anciens bassins situés au-delà du canal seront réhabilités. L'entreprise demandera également l'autorisation d'augmenter ses capacités de production jusqu'à 200 000 tonnes.

M. CONSTANT indique que les projets pour 2020 et 2021 porteront notamment sur l'épuration des gaz et sur la construction d'un bâtiment abritant les vestiaires, en lieu et place des bâtiments modulaires utilisés actuellement par le personnel. Nyrstar participera également à la pose de ralentisseurs dans la rue Jean-Jacques Rousseaux. Un véhicule a récemment heurté un intérimaire de l'entreprise. Ce dernier a souffert d'une fracture, mais l'accident aurait pu s'avérer beaucoup plus grave.

M. DELCOURT précise que la mairie d'Auby financera la pose des ralentisseurs grâce aux subventions accordées par le Département.

M. CONSTANT explique que la tour de lavage sera remplacée afin de capter une quantité supérieure de particules émises par le brûleur. La couverture de la plaine à minerais sera achevée dans la zone de déchargement des péniches.

III. Questions et échanges

M. DESTOUCHES rappelle que la prévention du risque terroriste ne doit pas être négligée. L'entreprise Nyrstar doit maintenir sa vigilance sur les véhicules et les personnes circulant et stationnant aux abords du site. Il rappelle le rôle essentiel du poste de garde.

M. MELIN signale qu'un arrêté préfectoral demandera à Nyrstar de mener une étude géostatistique visant à déterminer les principaux contributeurs à la pollution des sols autour du site. Le 1^{er} octobre 2020, la DREAL a effectué une inspection de la surveillance environnementale de l'entreprise, avec un focus sur ses rejets gazeux. Une visite sera également réalisée le 14 octobre 2020 concernant la stabilité des bassins G4, G5 et G6. Deux autres inspections sont prévues en 2020.

Rappelant que le S3PI a coordonné la campagne d'information sur les risques industriels majeurs, Mme GAMELIN demande si les brochures transmises à Nyrstar ont été distribuées aux mairies concernées.

Mme DUFLOS répond que les municipalités seront prochainement contactées pour organiser la distribution des plaquettes.

La séance est levée à 16 heures 05.

